Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260527-37_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 15
Votants 15
Pouvoirs 0

Date de la convocation : 24/04/2026

Le trente avril deux mille vingt-six, à dix-heures heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE BLEVEC Mickaël, LE COCQ GEFFROY Gwladys, OLIVIER Jennifer, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés :
Absents :

Secrétaire de séance : Jennifer OLIVIER

37/2026	**Conseil départemental – Renouvellement avenant convention d'adhésion au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU35)**

La commune adhère depuis plusieurs années au service « Conseil en architecture et urbanisme » du Conseil départemental. Un architecte conseil assure des permanences à Redon et Pipriac pour les habitants qui peuvent obtenir des conseils sur leurs projets de construction, et pour la commune qui peut également obtenir des conseils sur les projets d'aménagements.
Le coût pour la commune est de 65 € pour trois rendez-vous particuliers, et de 65 € également par demi-journée de conseil pour la collectivité.

La convention triennale 2023-2025 étant arrivée à échéance le 31 décembre 2025, un avenant est proposé afin de prolonger son application jusqu'au 31 décembre 2026 et de permettre à la commune de continuer à bénéficier de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

↳ **Approuve** l'avenant à la convention « Conseil en architecture et urbanisme » (CAU35) prolongeant la convention triennale 2023-2025 jusqu'au 31 décembre 2026,
↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier, et notamment l'avenant correspondant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)